

## Séance Conseil communal du 19 mars 2024

Il est 20h10 lorsque le président ouvre la séance à la Salle du Conseil communal de Rougemont.

Sont présents : 27 conseillers/ères  
La Municipalité  
M. Tell Schwitzguébel, huissier

Sont excusés : M. Nicolas Gerber  
M. Andrea Matti  
M. Cédric Morier  
M. David Reihle  
M. Guy Saugy  
M. Ludo Van der Heyden  
M. Bernard Yersin  
M. Roger Yersin

***Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.***

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2023
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis N° 01/2024 - Demande de crédit pour la réfection du toit et l'assainissement énergétique du chalet de l'Arbalète
5. Préavis N° 02/2024 - Demande de crédit pour la réfection de la piste forestière du Derreydzu
6. Préavis N° 03/2024 - Demande de crédit suite aux intempéries durant l'année 2023
7. Divers et propositions individuelles

Le Président propose une modification de l'ordre du jour comme suit :

1. Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2023
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis N° 02/2024 - Demande de crédit pour la réfection de la piste forestière du Derreydzu
5. Préavis N° 03/2024 - Demande de crédit suite aux intempéries durant l'année 2023
6. Divers et propositions individuelles
7. Assermentation de M. Thierry Gerber comme nouveau Municipal

L'ordre du jour modifié est accepté. Il sera suivi comme présenté.

## **1. Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2023**

En page 6, sous le point « Plan d'investissement », les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paragraphes sont redondants. Le 2<sup>e</sup> paragraphe est à supprimer.

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune autre remarque et est accepté à l'unanimité.

## **2. Communications du bureau**

Le 1<sup>er</sup> membre de la commission chargée d'étudier le préavis N° 01/2024 n'a pas eu la possibilité de prendre connaissance du dossier. A l'avenir, chaque membre des commissions nommées sera averti lors de l'envoi des convocations.

L'interpellation déposée au Conseil National relative à la fermeture de nombres de gares, citant en exemple la gare de Château-d'Oex, a été traitée par le Conseil Fédéral qui n'en fait pas grand cas. Une discussion doit encore avoir lieu à ce propos en plénum. Malheureusement, le guichet sera fermé avant cette discussion prévue en juin prochain.

Le président remercie la Municipalité pour la remise des cartes journalières BDG aux conseillers.

Les bibliothèques organisent une journée portes ouvertes ce week-end.

Une séance sur le plan d'aménagement des zones d'activités est organisée mercredi prochain.

Pour rappel, les inscriptions pour le Comptoir du Pays d'Enhaut sont encore ouvertes jusqu'au 30 avril 2024.

## **3. Communications de la Municipalité**

### M. Frédéric Blum, Syndic

Différents problèmes surviennent avec le MOB (fermeture de la gare de Château-d'Oex, retards des trains, manquements divers). Un courrier de mécontentement a été adressé à l'Office fédéral des transports, à Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et au président de la commission des transports et de la mobilité au Grand Conseil. Différents retours sont déjà à relever. Une séance est organisée prochainement avec le MOB.

La stratégie régionale de gestion des zones d'activités est en cours d'élaboration. Une soirée d'information dédiée aux 3 conseils communaux est prévue le 27 mars prochain. La mise à l'enquête court du 12 mars au 12 avril.

La stratégie régionale de développement économique du Pays d'Enhaut vient d'être approuvée par le Conseil d'Etat. La présentation de cette stratégie fera l'objet du prochain 6 à 7 du 25 avril prochain.

C'est avec regret que le Syndic fait part de la démission de M. Marcel Moratti au 31 mai prochain. Remerciements sincères lui sont adressés pour la qualité de son travail, son professionnalisme et l'excellente collaboration. La Municipalité comprend pleinement son choix et lui souhaite le meilleur pour la suite de son avenir professionnel. M. Blum annonce avec plaisir l'élection de M. Thierry Gerber avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> juin 2024.

#### Mme Michèle Genillard

Dr Laurent Sandoz a donné sa démission du poste de directeur de Pôle Santé pour le 31 août 2024. Le Conseil de Fondation et la direction lui sont profondément reconnaissants pour son travail remarquable et son engagement. Des recherches sont en cours pour son remplacement. Des stratégies sont en réflexion pour la réouverture du bloc opératoire, particulièrement pour les scopies et les interventions ambulatoires.

L'étude est en cours pour la construction d'un nouvel hôpital.

Le CMS déménage dans les locaux de l'ancien Praz Soleil cette semaine.

En collaboration avec les médecins installés, une recherche active est en cours pour trouver de nouveaux médecins traitants et soulager les médecins en place, particulièrement au niveau des gardes.

#### Mme Annie Schwitzguebel

La cuisine de la Grande Salle est louée 3x par semaine pour la préparation de mets qui sont ensuite destinés à la revente.

Concernant le chauffage à distance, le bilan et la synthèse des rapports techniques ont débouché sur l'établissement d'une offre ferme adressée aux propriétaires. Une séance « bilan » est organisée le 26 mars prochain pour déterminer l'ampleur du projet et ainsi en faire part aux propriétaires concernés.

#### M. André Reichenbach

Le lapin de Pâques ne s'arrêtera malheureusement pas à Rougemont cette année, par contre une chasse aux œufs sera organisée dans le village de Château-d'Oex.

#### M. Marcel Moratti

Confirme sa démission au 31 mai 2024 pour des raisons professionnelles. Il remercie ses collègues ainsi que les conseillers pour l'excellente collaboration. Il se réjouit de ses futurs engagements mais c'est non sans regrets qu'il quitte la Municipalité.

#### M. Stéphane Von Siebenthal

N'a pas de communications

#### Mme Cindy Morier

N'a pas de communications

<b>4. Préavis no 02/2024 Demande de crédit pour la réfection de la piste forestière du Derreydzu</b>
--

Mme Morganne Moratti procède à la lecture du rapport favorable de la commission route et infrastructures.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pascal Oesch relève que la rive longeant le ruisseau de la Manche, entre le pont de la Manche et le premier pont de traverse est passablement abimée. Il demande si sa réfection est prévue. M. Marcel Moratti confirme que ces travaux d'entretien seront effectués à la suite des travaux mentionnés dans le préavis.

Le président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les divers travaux liés à la réfection de la piste forestière du Derreydzu.**

*Est accepté à l'unanimité*

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 88'300.00. Pour ce faire, le compte N°9141.52 sera ouvert au bilan.**

*Est accepté à l'unanimité*

- **De financer ce montant par un emprunt bancaire de CHF 88'300.00, si nécessaire**

*Est accepté à l'unanimité*

- **D'autoriser pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 88'300.00 auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.**

*Est accepté à l'unanimité*

- **D'amortir, cet investissement selon les amortissements prévus dans MCH2 à savoir sur une période de 40 ans, par le compte 4300.3311.002.**

*Est accepté à l'unanimité*

M. Marcel Moratti remercie la commission pour son rapport ainsi que l'assemblée pour l'acceptation du préavis.

<b>5. Préavis no 03/2024 Demande de crédit suite aux intempéries durant l'année 2023</b>
--

M. Pascal Oesch fait lecture du rapport favorable de la commission de préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Rayroud demande des précisions sur l'amortissement réparti sur 40 ans. En effet, après réception des subventions des améliorations foncières (AF), le solde est relativement faible et pourrait être amorti plus rapidement. Mme Genillard informe que la Municipalité s'est basée sur le nouveau plan MCH2 qui est obligatoire.

M. Jean-Albert Lenoir revient sur une « roune » qui avait eu lieu sur un de ses terrains antérieurement. Lorsque des dégâts interviennent sur une zone privée, il semble qu'une participation est demandée au propriétaire. Dans ce cas-là, répond M. Marcel Moratti, il s'agit de sécuriser la route qui appartient à la Commune.

Mme Rachel Schwitzguébel demande s'il y aura une incidence sur le budget tenant compte des nouvelles normes d'amortissement MCH2. La longue durée d'amortissement ne fausse-t-elle pas la clarté des charges à venir ? En effet, répond Mme Genillard. Toutefois il est à noter qu'il s'agit uniquement d'amortissements comptables et non bancaires. Elle se renseignera toutefois s'il est possible d'amortir plus rapidement lorsque les sommes concernées sont faibles.

M. Urweider revient sur la remarque de M. Lenoir. Selon lui, une loi sur les améliorations foncières doit exister et préciser la participation de 5% à la charge des propriétaires. M. Marcel Moratti répond que les entretiens ont toujours été à la charge de la Commune. Toutefois, il se renseignera.

M. Chatelain mentionne que les locataires des alpages doivent nettoyer les coulisses selon les clauses de leurs baux. Certains dommages auraient peut-être pu être évités. Dans le passé, des participations volontaires étaient effectuées pour suppléer les employés communaux. M. Von Siebenthal confirme que les mentions d'entretiens figurent effectivement dans certains baux. Certains locataires ont pris l'habitude de prier la voirie d'intervenir plutôt que d'effectuer le travail par eux-mêmes. A étudier à l'avenir, toutefois il est difficile de s'assurer que le travail soit fait et un contrôle par la voirie reste plus prudent.

Quant aux employés engagés lors d'intempéries, M. Marcel Moratti confirme que ce point peut être réétudié. Toutefois, une cellule de crise est existante et gère les cas. Cela devient compliqué si elle doit appeler grand nombre d'intervenants externes.

M. Chatelain demande si les employés communaux pourraient écouter la parole des anciens ou connaisseurs pour anticiper plutôt que subir. M. Marcel Moratti répond que la Municipalité est épaulée par des bureaux d'ingénieurs. Elle se fie ensuite à leur avis. A noter que la voirie fait son maximum mais n'a pas l'œil sur tous les soucis du territoire.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les divers travaux liés aux intempéries.**

*Est accepté à l'unanimité*

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 640'000.00. Pour ce faire, le compte N°9141.51 sera ouvert au bilan.**

*Est accepté à l'unanimité*

- **De financer ce montant par un emprunt bancaire de CHF 640'000.00, si nécessaire**

*Est accepté à l'unanimité*

- **D'autoriser pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 640'000.00 auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.**

*Est accepté à l'unanimité*

- **D'amortir, cet investissement selon les amortissements prévus dans MCH2 à savoir sur une période de 40 ans, par le compte 4300.3311.001.**

*Est accepté par 24 oui et 2 abstentions*

Remerciements sont adressés au Conseil par M. Moratti.

## **6. Divers et propositions individuelles**

### M. Gilles Chatelain

Propose que tous les Municipaux et conseillers reçoivent l'annonce de recherche de médecins en les priant de bien vouloir la transmettre à leur carnet d'adresses. Mme Genillard trouve l'idée excellente. Aucune opposition n'est à relever.

### M. Jean-Pierre Urweider

Revient sur le dossier du nouveau réservoir de la Forcla. Il demande pourquoi il est prévu que ce réservoir soit entièrement enterré. M. Marcel Moratti informe qu'en fonction de la courbe de niveau, c'est l'endroit où il doit se situer, soit dans un talus. Comme l'ensemble des réservoirs de la région, les raisons sont donc la topographie ainsi que l'isolation apportée par la terre. M. Urweider pense que si le réservoir est moins enterré, il coûterait moins cher. M. Moratti informe que le réservoir est enterré au minimum. Quant aux coûts, la topographie du terrain nécessite malheureusement une excavation importante.

### M. Jean-Albert Lenoir

Aimerait savoir si l'entreprise Moratti & Söhne AG a rempli l'offre relative au réservoir de la Forcla. Oui, répond M. Marcel Moratti. M. Jean-Albert Lenoir informe que l'entreprise Moratti & Söhne AG a offert le terrain sur lequel est implanté le réservoir, les travaux auraient dû leur revenir. C'est malheureusement le principe des marchés publics, répond M. Marcel Moratti.

### Mme Annie Blum

Regrette que le lapin de Pâques ne s'arrête pas à Rougement. De plus, il est dommage qu'une chasse aux œufs n'ait pas également lieu dans le magnifique village de Rougemont. M. Reichenbach informe qu'elle avait lieu par le passé mais qu'elle était très peu fréquentée. Il proposera toutefois de la remettre en place lors de la prochaine commission tourisme.

### M. Jean-Albert Lenoir

Revient sur l'annonce parue dans le Journal du Pays d'Enhaut faisant part d'une journée de détection du cancer du côlon. Il est surpris que ce soit noté que la séance est mise en place par la Commune de Château-d'Oex et non pas par les Communes de la région. L'initiateur de cette séance d'information est Pôle Santé, répond Mme Genillard, elle ne sait toutefois pas pourquoi il n'est pas mentionné « les Communes du Pays d'Enhaut ».

M. Jan Poulie

Demande si les chiffres de la fréquentation du ski bus sont disponibles. Pas encore, répond M. Reichenbach. Toutefois, le bus n'a jamais tourné à vide.

Mme Rachel Schwitzguébel

Demande si le budget octroyé au bus navette pourrait être utilisé pour enneiger l'espace Barbapapa ou la boucle de ski de fond. Les deux projets sont distincts et pourraient être cumulés, répond M. Reichenbach. Mme Cindy Morier confirme que la réflexion a déjà eu lieu, le projet reste à chiffrer. M. Frédéric Blum informe qu'un enneigement périodique pourrait être envisagé sur l'espace Barbapapa, selon le PACOM.

M. Thierry Gerber

S'inquiète sur la gestion de l'Hôtel de Ville. Mme Annie Schwitzguebel informe qu'une réunion est agendée lundi prochain. A noter qu'en cas de décision de résiliation du bail, le délai est d'une année pour novembre 2025. Des négociations sont en cours et la Municipalité espère trouver une solution rapidement. En complément, M. le Syndic informe que la Municipalité apprécie que les conseillers ou les résidents fassent part de leurs remarques au greffe. Ces dernières appuient le dossier de la Municipalité.

M. Gilles Chatelain

A entendu dire que le bâtiment hébergeant Silver Sport va être mis en vente. Il s'inquiète sur la perte d'un gros commerce de la région. La Commune va-t-elle faire usage de son droit de préemption ? M. le Syndic informe que le prix sera certainement trop élevé au vu des capacités financières de la Commune. Par contre, des réflexions seront ouvertes, principalement quant à l'affectation du bâtiment.

M. Jean-Albert Lenoir

S'alarme sur les amas de gravats dans les ruisseaux, principalement près de la scierie de Flendruz. Ces amas dévient l'eau contre les berges et affaiblissent ces dernières. Il serait propice de prendre contact avec le Canton à ce sujet afin d'éviter des débordements dans le futur. Mme Morier informe que les ruisseaux sont surveillés en collaboration avec le Groupement Forestier et la voirie. Elle prend toutefois note et se rendra sur place avec le responsable cantonal qu'elle rencontre prochainement.

## **7. Assermentation d'un Municipal**

Le Président fait lecture du serment. M. Thierry Gerber prête serment et est ainsi assermenté Municipal avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> juin 2024.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 21h25.

Rougemont, le 19 mars 2024

Le Président du Conseil

La secrétaire du Conseil

Christophe Barbey

Nathalie Testa